

22 MAI 05

N^o 2162

Rome, le 22 mai 1895.

60

XIII t. 4

Légation de Suisse

Rome

M^{re} le Ministre,

Le 6 de ce mois,

M^{re} Peiroleri, d'ordre de son
Gouvernement, a remis au
soussigné un exemplaire
d'un mémoire signé par

M^{re} Blanc et dans lequel
il est exposé qu'^{au mépris}
des dispositions de l'Acte
de Bruxelles du 2 juillet
1890, le Roi Ménélik se
livre à la traite des noirs.

Vous trouverez un extrait
de ce mémoire dans la

circulaire ci-incluse que
nous adressons par le même
courrier à nos Légations à
Berlin, Paris, Vienne et Londres,
ainsi qu'au Consulat général
à Bruxelles.

En remettant le dit
mémoire, M^{re} Peiroleri



est revenu avec la plus grande insistance sur le fait que le C. F. ait répondu directement à la note de Ménélik relative à sa demande d'entrer dans l'Union postale universelle.

Le Gouvernement italien paraît suspecter notre compatriote M^r W^r G^r d'inciter le Roi Ménélik dans sa résistance contre les Italiens et d'importer des armes en Éthiopie.

~~Nous n'avons aucune~~

L'Italie ne peut toutefois produire aucune preuve et nous n'avons aucune indications à ce sujet.

Il est vrai qu'au mois de janvier dernier M^r W^r G^r nous a remis ^{en dou} (au nom de Ménélik un gobelet; mais pour ménager les susceptibilités

de l'Italie, nous nous
 sommes abstenus de
~~rien remercier de~~ ^{remercier} ~~exprimer~~
 par écrit nos remercie-
 ments au Négus, mais
 nous sommes borné
 à charger M^r de lui
 exprimer nos remercie-
 ments lors de son retour
 en Abyssinie.

Depuis, nous n'avons
 reçu aucune communication
 du Négus ce que nous vous
 prions de faire observer,
 si l'occasion se présente,
 au Gouvernement italien,
 en lui confirmant le
 contenu de nos dépêches
 des 25 novembre 1893 et
 19 avril 1894.

Veuillez (haute)

Aff. Extr.

J. Lammere.

(Div. pol.)

M. S. ni Perolevi insiste avec opiniâtreté
 pour que nous se délasser que nous ne communiquions
 avec le roi Menelik qui par l'intermédiaire de
 l'Italie. Je lui ai répondu, mais encore, que nous
 agirions toujours avec l'Italie en parfaite loyauté
 et lui certifié et que nous ne ferons jamais rien
 par lui être intentionnellement désagréable,
 que toutefois nous réserver notre liberté, à qui
 est libre. Je lui ai dit que par donner une
 preuve nouvelle de ce que j'avance, je le cas
 d'une communication ultérieure de Menelik
 le présentant, mais l'en avertir au avant

de répondre.

Il paraît que cette insistance vient
 de l'Égypte mais entre nous même que l'Autriche
 ni Perolevi lui-même, en butte à des
 attaques intimes au même titre, on
 cherchait à s'en débarrasser.

A. L.